

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ **Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2022**
- ⇒ **Affectation des résultats 2022**
- ⇒ **Présentation et vote des budgets primitifs 2023**
- ⇒ **Schéma d'accueil en forêt dans la première couronne spinaliennne : plan opérationnel et diagnostic**
- ⇒ **Travaux de voirie rue des Rappes : validation de l'étude de faisabilité et poursuite du projet**

☞ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 3 mars 2023

Présents : MMES Bernadette MARQUIS, Virginie HIVERT, et MM. Dominique AZIER, Anthony BOULOUDNINE, M. Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER, Pierre VISSA et Laurent VOIRY

Absent : /

Secrétaire : Anthony LANGEVIN

L'approbation du compte rendu de conseil municipal du 9 février 2023, à l'unanimité

N° DCM 06/2023	<u>COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022</u> <u>« COMMUNE »</u>
-------------------	---

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2022 «Commune», celui-ci étant identique au compte de gestion 2022 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Julien POTHIER après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, accepte les résultats du Compte Administratif 2022 identique au compte de gestion 2022.

N° DCM 07/2023	<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u> <u>EXERCICE 2022 – BUDGET COMMUNE 2023</u>
-------------------	--

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Section de Fonctionnement :

- un résultat (excédent) 002 + 187 420,23 €

Section d'Investissement

- un solde d'exécution (excédent) 001 de la section d'investissement de 173 666,05 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- compte 001 : excédent d'investissement antérieur reporté : **173 666,05 €**
- compte 002 : excédent de fonctionnement : **187 420,23 €**

N° DCM 08/2023	<u>BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2023</u>
-------------------	---

Mme le Maire donne la parole à M. Julien POTHIER Adjoint, pour la lecture du budget « Commune » dont la présentation a été faite à la Commission Finances et lors du conseil municipal précédent.

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, **VOTE** à l'unanimité, le budget primitif 2023 comme suit :

- **section de fonctionnement** :

dépenses et recettes 518 071,23 €

- **section d'investissement** :

dépenses..... 413 626,00 €

recettes 610 475,28 €

N° DCM 09/2023	<u>SCHEMA D'ACCUEIL AU PUBLIC EN FORET DANS LA PREMIERE COURONNE SPINALIENNE : DIAGNOSTIC</u> <u>ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°42/2022</u>
-------------------	--

Les différents confinements liés à la crise COVID ont vu une augmentation croissante de la fréquentation pour des activités de loisirs en milieux forestiers par des administrés désireux de trouver des espaces d'apaisement, de respiration et de pratiques sportives extérieures

Consciente de cet enjeu lié à l'augmentation de la fréquentation forestière à l'échelle nationale, qui n'épargne pas les forêts communales d'Epinal, la ville souhaite disposer d'une vision intégrée des différents enjeux (économiques, environnementaux, climatiques, sociaux) du milieu forestier pour accompagner l'évolution des usages et leurs cohabitations.

Les forêts communales de la ville ne s'arrêtent pas aux limites administratives du ban communal. L'utilisateur, notamment dans sa pratique de loisirs, emprunte un circuit en milieu forestier contigu.

Dans ce cadre, les communes de la 1^{ère} couronne spinalienne souhaitent engager une démarche concertée visant à formaliser un schéma d'accueil.

Afin de porter ce projet, il a été convenu de rédiger une convention visant à désigner la Ville d'Epinal, comme pilote du projet.

A ce titre, la ville d'Epinal serait en charge pour le compte des communes qui vont en délibérer :

- De porter la démarche de diagnostic,
- D'opérer la demande de subvention afférente au programme LEADER.

Considérant : le caractère structurant de la démarche,

Considérant : la convention relative à l'élaboration d'un diagnostic préalable à la réalisation d'un schéma d'accueil du public en Forêt autour de la 1^{ère} couronne spinalienne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

D'ANNULER la délibération n° 42 du 28 septembre 2022, relative à l'élaboration d'un schéma d'accueil du public dans la première couronne spinalienne.

D'APPROUVER sur la base du projet ci-joint, la convention relative à l'élaboration d'un diagnostic préalable à la réalisation d'un schéma d'accueil du public autour de la 1^{ère} couronne spinalienne

DE PRECISER que la Ville d'Epinal est désignée porteur du projet

D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant à signer la convention précitée et tout document y afférent

N° DCM 010/2023	<u>SCHEMA D'ACCUEIL AU PUBLIC EN FORET DANS LA PREMIERE COURONNE SPINALIENNE :</u> <u>PLAN OPERATIONNEL</u> <u>ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°42/2022</u>
--------------------	---

Les différents confinements liés à la crise COVID ont indéniablement contribué à la hausse de la fréquentation des milieux forestiers pour des activités de loisirs de la part d'administrés à la recherche d'espaces d'apaisement, de respiration et d'exercice de pratiques sportives extérieures.

Consciente des défis croissants induits par cette tendance qui n'épargne pas les forêts communales d'Epinal, la Ville souhaite disposer d'une vision intégrée et coordonnée des différents enjeux (économiques, environnementaux, climatiques, sociaux) inhérents au milieu forestier, en accompagnant et en anticipant l'évolution des usages et des problématiques de leurs cohabitations.

Evidemment, les massifs forestiers ne s'arrêtent pas aux limites administratives du ban communal. L'utilisateur, notamment dans sa pratique de loisirs, peut emprunter un circuit couvrant plusieurs territoires.

Dans ce contexte, les communes de la 1^{ère} couronne spinalienne ont souhaité engager une démarche concertée et formaliser un schéma d'accueil du public en forêt. Ce document doit donc permettre, à terme, d'organiser, de planifier et de coordonner les stratégies menées par les différentes communes en matière de fréquentation de leurs forêts.

Afin de porter ce projet, il a été convenu de conclure une convention visant à désigner la Ville d'Epinal, comme pilote.

Dès lors, la Ville d'Epinal sera en charge pour le compte des Communes, qui vont en délibérer, de porter la procédure d'élaboration du schéma d'accueil et d'effectuer des demandes de subventions pour la prise en charge de tout ou partie des frais correspondants.

Dans ce cadre et pour financer cette opération en dehors des subventions précitées, les autres communes associées au projet seront amenées à participer financièrement via le versement d'une contribution financière à la Ville d'Epinal, selon une clef de répartition prenant en compte la superficie des forêts de chaque commune et leur nombre d'habitants.

Considérant le caractère structurant de la démarche,

Considérant les délibérations passées par les communes engagées dans la démarche et autorisant la commune d'Epinal à la piloter pour leur compte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

D'ANNULER la délibération n°42 du 28 septembre 2022, relative à l'élaboration d'un schéma d'accueil du public dans la première couronne spinalienne.

D'APPROUVER, sur la base du projet ci-joint, une convention relative à l'élaboration d'un plan opérationnel et au partage des frais financiers restant à charge dans le cadre du marché public pour la réalisation d'un schéma d'accueil du public autour de la 1^{ère} couronne spinalienne

DE DIRE, en lui permettant de faire toutes demandes de subventions qui s'inscriraient dans le cadre de l'élaboration dudit plan opérationnel, que la Ville d'Epinal est désignée pilote du projet.

D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant à signer la convention précitée et tout document y afférent

Pour information, 4 communes de la couronne spinalienne ne participeront pas : Golbey-Fomerey-Chaumousey-Sanchez. Le coût pour notre commune passe de 375 à 457€. Le coût dépendra du nombre de communes à participer.

N° DCM 11/2023	<u>TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES RAPPES : VALIDATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE ET POURSUITE DU PROJET</u>
-------------------	--

Le conseil municipal valide l'étude de faisabilité présenté pour un montant de 112 000, 00 € H .T.

Afin de poursuivre l'opération, la commune doit autoriser le service d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à rédiger les pièces de consultation afin que la commune puisse missionner un maître d'œuvre.

De ce fait, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE l'étude de faisabilité ci-jointe ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le service d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la Communauté d'agglomération d'Epinal dans le cadre de la consultation d'un maître d'œuvre ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. Julien POTHIER donne la synthèse de la commission travaux qui s'est réunie à ce sujet le 9 mars 2023. Un complément du relevé topographique devra être effectué. Une explication sur les pentes 6,5% par rapport à l'eau pluviale. La chaussée sera une voie partagée avec vitesse limitée.

INFORMATIONS DIVERSES :

Formation prévention et secours civiques

Date : 23 mai 2023 session ouverte pour 10 à 12 personnes. La formation dure 7h. Les employés communaux sont inscrits. Mme Le Maire propose aux conseils municipaux et demandera l'ouverture aux personnes des commissions.

Formations AMV88

Calendrier des formations de l'AMV88. Mme Le Maire demande que l'envoi par mail du calendrier des formations soit adressé au conseil municipal.

Curage des Fossés

Retour des devis pour les travaux sur une longueur d'environ 6 331 ml

L'entreprise VALDENNAIRE n'ayant pas le matériel nécessaire pour les travaux de curage, ne souhaite pas répondre

Désignation des prestations		DENOMME		EUROVIA		HOUILLON		BOUGEL		COLAS	
Forfait	Installation, préparation, signalisation de chantier	0,00 €		0,00 €						1 000,00 €	
ml	Curage de fossés sur 0.60 m de profondeur y compris évacuation des déblais	2,95 €	18 676,45 €	3,50 €	22 158,50 €	2,50 €	15 827,50 €	10,00 €	63 310,00 €	2,20 €	13 928,20 €
ml	dérasement									1,20 €	7 597,20 €
Total H.T		18 676,45 €		22 158,50 €		15 827,50 €		63 310,00 €		21 525,40 €	
Total T.T.C.		22 411,74 €		26 590,20 €		18 993,00 €		75 972,00 €		25 830,48 €	

La société HOUILLON est retenue, Mme Le Maire doit les rappeler pour ~~établir~~ procéder par tranche les travaux sur les 2 années.

Forêt Communale

Mme le Maire informe que les bois sur les parcelle 11r, 12u, 17u et 18u ont été vendus au prix de 39 121€ à la société VERNIS et Cie

M. Anthony LANGEVIN, informe du montant de frais de garderie pour l'année 2022 suite aux travaux effectués en forêt. Les montants sont de 12% sur les estimations des bois façonnés (parcelles 3 et 14).

M. Dominique AZIER, informe que deux administrés ont sollicités du bois de chauffage (façonnés sur coupe) le conseil municipal décide que les inscriptions sont closes. Cependant ils peuvent se rapprocher du bucheron M. THOUVENIN, si il est dans la capacité de leur vendre du bois.

Comptes rendus réunions :

- Association pour la sauvegarde du site de Virine (Mme le Maire)

28 communes adhérentes,

La subvention allouée pour cette année s'élève à 60 €

Prévoir trois dates dans l'année pour réaliser les travaux de tonte et la taille de haies. La grande croix doit être refaite. Un remerciement est fait au bénévoles et aux communes pour leurs subventions.

Diocèse : Rencontre prévue le 16 mai à 17h30 à Épinal et un inventaire des objets dans les différentes églises doit être réalisé.

- Comité Intercommunal de Fleurissement (Mme le Maire)

AG reconduction de la semaine des Fleurs ou minéraux (10 au 17 juillet, à confirmer)

Concernant le village, la pose des tourets sera mis en place et la fabrication du Blason de la commune au niveau de l'intersection entre route d'Oncourt et route de Thaon. La récupération de la terre du curage des fossés sera utilisé.

- Commission Culture (Micro Folies) réunion du 1^{er} mars 2023 (Julien POTHIER)

Proposition de la date a la CAE week-end du 26 et 27 août 2023 avec un concert. La DAL se propose de tenir la buvette.

- Conférence des maires du 6 mars 2023 (Mme le Maire) *prochaine réunion le 3 avril 2023*
Bilan sur les subventions et transport scolaire. Bilan sur le débat d'orientation budgétaire 2023

- Réunion publique du 4 mars 2023 (Mme le Maire)
Projection du diaporama. De 24 /26 personnes présentes avec élus et personnel communal.

Manifestation 2023

- Domèvre Animations Loisirs préparation de la journée pêche et la marche qui aura lieu le 14 mai prochain. Celle-ci se déroulera sur un étang privé entre Chaumousey et Girancourt à côté du lac de Bouzey.

- Fête patronale : courrier de M. GIRARD Fabrice sollicitant son emplacement habituel (Forain stand de tir), la Commune accueillera ce forain.

Journée de l'environnement

Mercredi 12 avril 2023 à 14 heures. Des kits de ramassage seront demandés au SICOVAD.

Enedis constat suite au relevé du compteur enedis du salon et de l'église avec un grosse consommation pour l'église. Un relevé périodique sera effectué. Une rencontre sera organisée avec M. et Mme MULLER concernant l'église.

MP Motoculture : débroussailleuse opérationnelle. Dominique AZIER doit aller la chercher.

Commission impôts : réunion le 16 mars 2023 à 14h.

Séance levée à 22H35